

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1161

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 8

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 17, substituer au mot :

« lesquels »

le mot :

« lequel ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 18 et à la première phrase de l’alinéa 19, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.